

Ordonnance Souveraine n° 4.684 du 20 janvier 2014 modifiant l'ordonnance souveraine n° 2.271 du 6 juillet 2009 relative à la détermination du taux de l'usure

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	20 janvier 2014
Publication	Journal de Monaco du 24 janvier 2014 ^[1 p.3]
Thématique	Banque, finance - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2014/01-20-4.684@2014.01.25>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu l'article 357 du Code pénal ;

Vu Notre ordonnance n° 2.271 du 6 juillet 2009 relative à la détermination du taux de l'usure ;

Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 2.271 du 6 juillet 2009.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 24 janvier 2014

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2014/Journal-8157>